

□ FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

148, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

T +352 46 66 44 1
www.uni.lu

.....

Date de la Conférence :

Le mercredi 23 novembre 2011 de 12h30 à 14h00

Lieu de la Conférence :

Campus Limpertsberg
162a, avenue de la Faïencerie
L - 1511 Luxembourg
(le lieu vous sera communiqué ultérieurement)

Langue de la Conférence :

Français

Inscription:

- Séminaire gratuite
- Inscription par email à l'adresse suivante :
fdef-colloques@uni.lu (en précisant le nom, le prénom et l'institution du participant)

Renseignements :

Contact : Nadja Risch
Tel : +352 46 66 44 6619



□ FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

Séminaire de midi

La directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs

Elise Poillot

Professeur en droit civil à l'Université du Luxembourg

Mercredi 23 novembre 2011

12h30 - 14h00



Programme



Elise Poillot

Elise Poillot, Professeur en droit civil à l'Université du Luxembourg, est l'auteur de nombreuses publications en droit de la consommation, dont l'ouvrage *Droit européen de la consommation et uniformisation du droit des contrats* publié à la LGDJ en 2006. Elle est l'un des auteurs du Panorama annuel de droit de la consommation publié au Recueil Dalloz.

12h30 Conférence : La directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs

Attendue depuis longtemps, la directive relative aux droits des consommateurs a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil, le 11 octobre dernier. Si son contenu se situe en deçà de celui du projet présenté en 2008, les modifications qu'elle entraîne dans le paysage législatif européen sont toutefois importantes puisqu'elle abroge les directives 85/577/CEE et 97/7/CE relatives aux contrats conclus en dehors des établissements commerciaux et aux contrats à distance. Réformant notamment en profondeur le droit de rétractation du consommateur, la directive relative aux droits des consommateurs va contraindre à remettre le très récent code de la consommation sur le métier. Le séminaire sera par conséquent consacré à une présentation des apports principaux de la directive et de leurs conséquences sur les dispositions législatives nationales.

13:15 Questions